AU SALON des Artistes français

Les exposants septentrionaux

Le samedi 29 avril a eu lieu le vernissage de la 135e exposition du Salon des Artistes Français. A cette occasion, tout ce que Paris compte comme artistes, hommes de lettres et notabilités s'était donné rendez-vous au Grand Palais des Champs-Elysées.

Nous publions ci-dessous les noms et les principales œuvres des artistes du Nord, représentés au Salon de 1922.

I. — PEINTURE

MM. Ernest Amat, de Landrecies : « L'Eclaircie »; André Baillieu, de Lille : « Plage à l'île de Ré », « Le Quai de l'Horloge à La Rochelle ».

MM. François Baude, d'Roupilnes : « Marché aux fleurs à Nice », « Baigneuse »; Paul Béat, de Lille: « Une Hôtrerie en Bretagne ».

Mlle Marie Berton, de Roubaix : « Intérieur d'église gaulnaise ».

MM. Pierre Billet, de Cattin : « Au Portel », « Sur la Falaise », « Pêcheuse de crevettes », « Le Fagot », « Le Buisseau », « La Lettre ».

Carlos Buffin, de Tourcoing : « Ayez pitié »; Léon Cassel, de Lille: « Au parc Gruthuus de Bruges »; Eugène Chigot, de Valenciennes: « Automne à Versailles », « Le Printemps ».

René Choquet, de Douai : « Equipage de Misère ».

Achille Darras, d'Annappes : « Chaumières normandes au printemps ».

Max Decroux, de Valenciennes : « Intérieur de cuisine bretonne ».

Mlle Blanche Demanche, de Douai : « Moulin à Coq-sur-Mer ».

M. Adrien Dumont, de Douai : « Le Champ abandonné », « Le Voyageur », « Fleurs d'orage », « Flammes du couchant ».

MM. Albert Dequene, de Lille : « Recueillement », Georges Dervaux, de Tourcoing : « Effet de lumières »; Pierre Dauzunaux, de Lille : « Portrait du peintre Maurois ».

MM. Eugène Deuilly, de Lille : « Au pays des fruits d'or », « Le Printemps à la côte d'Azur »; Georges Dilly, de Lille : « Que votre volonté soit faite », « Portrait de M. Dausset, sénateur, président du Conseil municipal de Paris »; Julien Duvocelle, de Lille : « Portrait », « Etude ».

MM. Georges Finez, de Saint-Saulve : «Printemps»; Emile Flamant, de Bohain : « Rue de banlieue ».

MM. Arthur Gilmant, d'Honnecby : « Matinée de novembre »; Georges Higuet, de Nivelles : « Saltimbanque ».

Mlle Mathilde Hautrive, de Lille : « Place du Peuple, à Rome ».

M. Henry Jacquet, d'Anzin : « Bretonnes au bénitier ».

Mlle Marie-Antoinette Izart, de Roubaix : « Rosier de la Mariée », « Rosier blanc ».

MM. Edmond Jamois, de Lille : « Près d'un vieux pont »; Lucien Jonas, d'Anzin : « La procession », « Le berger Paris », « La Chaste Suzanne ». « On ne badine pas avec l'amour ».

M. Hippolyte Lévy, de Tourcoing: « La Conchita », « Le Canal de Tourcoing ».

M. Georges Maronier, de Douai : « Accostage difficile », « A Marée basse dans le port ».

Mme Jeanne Oszel-Chauleur, de Lille: « Rêverie ».

M. Henri Pailliet, de Croix : « Moulin à Groznet », « Le Rocher de Sémis ».

Mlle Valentine Pâpe, de Douai : « Le Vieux calvaire », « Soir d'été au village d'Escalles », « La presqu'île de Gien ».

MM. Jules Ribeaucourt, de Maubeuge : « Le Village »; Maurice Ruffin, de Valenciennes: « Chez la dentellière valenciennoise d'autrefois ».

Mlle Arlette Sartiaux, d'Hénin-Liétard : « Etude ».

MM. Marcel Sauvaigne, de Lille : « Matinée à Camaret », « Le Maison de paille », « Crépuscule sur la mer », « Nocturne à Camaret », « Rocher du Toulinguet »; Jules Scalbert, de Douai : « Les Roses ».

Mlle Alice Schongrun, de Lille : « Cuivres et pommes ».

MM. Antoine Tautbrun, de Tourcoing : « Maison à Pinsac, dans le Lot »; « Pharaon de Winter », de Bailleul : « Vieux moine », « Le Tueur »; Zéphyrin de Winter, de Lille : « Recueillement ».

MM. François Baude : « Portrait au pastel »; Lucien Boiry, d'Hirson : « Printemps Montpellerain ».

MM. Pierre Boissart, de Valenciennes : « Les Dunes » (aquarelle); Camille Bonaventure, de Bazincourt: «La Marne à La Varenne» (aquarelle); Silas Broux, de Roubaix : « Portraits » (dessins); Julien Dotruck, de Bailleul : « Portraits de femmes ».

MM. Emile Gogois, de Chéroy: « Enfant » (pastel); Julien Haas, de Lille: « Fakirs », « Charmeurs de serpents », « Etude » (fusains).

MM. Henry Jacquet, d'Anzin: « Les M'as-tu vu » (fusain rehaussé); Lucien Jonas, d'Anzin: « Rien ne va plus », « Portrait de M. André Rivoire », « Portrait de Roger Monteaux, de la Comédie-Française » (fusains).

Mme Thérèse Janckoere, d'Hem : « Portraits de femmes » (miniatures).

Mlle Mercédès Labon, de Douai : « Portraits » (miniatures).

Mme Elise Maitesse, du Cateau : « Portrait du Proviseur du Lycée Carnot » (pastel).

M. Georges Maronier, de Douai : « Nocturne », « Soleil couchant » (pastels).

M. Denis Ponchon, de Roubaix : « La 1re Compagnie après Verdun », « La bonne blague » (dessins).

M. Jules Scalbert, de Douai: « Prison » (pastel).

Mlle Renée Thomas, d'Avesnes : « Portraits » (miniatures).

Mme Marie Van Parys, de Lille : « Portrait de Joseph Van Drieston » (email).

III. — SCULPTURE

Mme Adrienne Bonneau-Ladoux, de Valenciennes: « Faune siffleur » (buste plâtre).

MM. Edgar Boutry, de Lille: « Pax » (marbre); « Sainte-Jeanne d'Arc » (médaillon); Emile Carlier, de Cambrai: « Bustes » (bronze).

Mlle Louise Champier, de Roubaix : « Un tisserand » (buste plâtre); « Mme Champier » (plâtre).

M. Alphonse Cordonnier, de La Madeleine : « Vierge » (statue plâtre); « Grand médaillon ».

Mmes Marthe Dalbane, de Fourmies: «Portraits»; De Bayser-Gratry, de Lille : « Réveil » (statue bronze); « Vers la vie » (groupe plâtre).

MM. Jules Déchin, de Lille: «Armistice» (bronze); « Sacré-Cœur » (statuette étain); Alexandre Décostoire, de Douai: « Grenadier » (statue bronze), « Saint-François de Sales » (bronze), « Buste » (marbre); Félix Desruelles, de Valenciennes: « Enfant prodigue » (pierre), « Fragment du monument Ghesquière» (pierre), «Parque» (haut relief, pierre); Pierre Desrumaux, de Lille: « Cadavre de chat » (plâtre); Henri Gauquié, de Flers-les-Lille : « Portrait de M. Etienne Wallon » (bronze); Maurice Herbaux, de Lannoy : « La Toilette » (groupe); Jean Joire, de Lille: « Cheval français », « Fardiers de Paris » (bronze).

Mlle Aline Lambert de Beaulieu, de Douai : « Etude » (marbre bleu Turquin), « Portrait » (statuette).

MM. André Laoust, de Douai : « Sainte-Cécile » (bronze); Hippolyte Lefebvre, de Lille : « Auguste et Michel Mahieu, morts pour la France »; Hubert-Louis Noël, de St-Omer : « Portrait du Capitaine Adam » (buste marbre), « Buste de M. Coyecque » (plâtre); Georges Maillard, d'Anzin : « Dragon en vedette », « Etalon de trait belge » (bronze); Charles Maugendre-Villers, de Lille: « Nocturne » (groupe marbre), « Chant d'Isis » (statuette); Jacques Merlaulano, de Lille: « Sonnueil » (marbre), « Fêvriers russes » (bronze); Octave Roussaert, de St-André : «Femme flamande», «Buste de jeune fille» (plâtres); Henri Soubricas, de Lille : « Lanceur de grenades » (statue plâtre); Paul Theunissen, d'Anzin : « Portrait du Capitaine Texier» (statue équestre bronze), « Soldat de la Grande Guerre » (bronze); « Un cadre de portraits » (flacre, ivoire); Eugène Van Overbecke, de Roubaix: « Portraits » (terre cuite).

IV. — GRAVURE EN MEDAILLES

M. Pierre Dautel, de Valenciennes : « Profils d'enfants », « Portraits » (médaillons bronze).

Mme Clarisse Ducatel, de Frévent: « Amours en prière » (plâtre).

M. Eugène Van Overbecke, de Roubaix: « Les deux sacrifices (terre cuite), « Un cadre de médailles ».

V. — ARCHITECTURE

MM Prosper Bobin, de Montigny-en-Gohelle : « Coin de salon »; Louis Cordonnier, de Lille : « Plan d'aménagement et d'extension de Lille »; Henri Hannotin, de Lille: « Intérieur de l'église St-Germain-des-Prés ».

VI. — GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

MM. Pierre Boissart, de Valenciennes: « Palais du Luxembourg», «Le pont de la Tournelle» (eaux-fortes); Omer Bouchery, de Lille: « Christ en croix, d'après Van Dyck »; Adolphe Crauk, de Valenciennes : « La Fileuse, d'après Millet » (burin); Eugène Dété, de Valenciennes: « Portrait d'après Lucien Jonas », « Gravures, d'après Ribot » (bois); Jean Jésupret, de Crespin: « La musique, d'après Proudhon » (burin); Charles Mersiol, de Vieux-Condé: « Tête d'expression, d'après nature » (burin).

MM. Marc Moréen, de Landrecies : « Le troupeau », « Salins-les-Bains » (bois); Edmond Pennequin, de Lille: « La fileuse, d'après Henner », « Le folle, d'après Fougerat » (burins), « Femme au coffret » (eau-forte).

MM. Paul Pruvost, de Dunkerque : « Images religieuses » (bois); Jean Robert, d'Hénin-Liétard : « Matinée d'automne dans un parc », « Pont Pisy à Provins (eaux-fortes).

VII. — ARTS APPLIQUES

MM. Jules Coudyzer, de Lille : « Solerier », « Tapis au point noué »; Charles Labeille, de Tourcoing: « Devant le canapé », « Tapis de couloir », « Tentures pour vestibule de maison de campagne »; Raphaël Lardeur, de Neuville-sur-Escaut : « Vitraux (scènes paysannes »; André Theunissen, de Valenciennes : « Ciné-Théâtre pour les régions dévastées », « Perspective de décoration intérieure (gouache ».

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATION POSTHUME

ROUBAIX

— M. Paul Durieux, soldat au 166e R.I.T., dont les parents habitent rue d'Oran, 42 : « Soldat brave et dévoué. Mort glorieusement pour la France, le 23 mai 1916, à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

— M. Léon Huchaux, caporal au 76e R.I., dont les parents habitent rue d'Inkermann : « Brancardier qui a toujours fait preuve du plus grand dévoir. Mort pour la France, en exécutant de nuit, dans l'accomplissement de son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

— M. Arthur Lampaert, soldat au 206e R. I., St-Omer, dont les parents habitent rue Jouffroy, 47 : « Soldat courageux et dévoué. Mort pour la France, le 16 avril 1917, à l'âge de 34 ans, dans l'accomplissement de son devoir, au cours des combats sur l'Aisne. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 11 MAI:

Aujourd'hui, saint Mamert; demain, saint Achille.

131e jour de l'année.

Soleil: Lever, à 5 h. 17; coucher, à 20 h. 17.

Lune: Pleine le 10. Dernier quartier le 18.

Bulletin météorologique pour la journée du 11 (région Nord): Vents de Nord modérés. Assez belle journée. Ciel couvert ou très nuageux; tendance orageuse. Température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sera d'environ 6°.

Caisse d'Epargne, séance de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30.

Retour des corps des soldats morts pour la Patrie

Mercredi sont arrivés en gare de Roubaix, quatorze corps de soldats morts pour la Patrie, dont les familles ont sollicité l'exhumation des cimetières du front en vue de leur réinhumation définitive dans le terrain spécial du cimetière de notre ville.

La reconnaissance des corps a été faite par M. Thérin, adjoint au maire, représentant l'Administration municipale, accompagné de M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement.

Les corps ont été transportés ensuite au dépositoire de la rue Isabeau-de-Roubaix, par les soins de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Ci-joint la liste des corps arrivés :

Albert Boone, soldat, 128e R. I.;
Paul Deffrenne, soldat, 17e R. A.;
Félix Desbarbieux, soldat, 324e R. I.;
Maurice Desmyttère, soldat, 72e R. I.;
Pierre Dhérines, sergent, 9e B. C. P.;
Jean Florent, soldat 168e R. I.;
Alfred Fourmeau, soldat, 104e R. I.;
Edmond Godard, sergent, 366e R. I.;
Fernand Lecomte, soldat 3e Génie;
Jules Maillait, soldat, 151e R. I.;
Arthur Noël, soldat, 351e R. I.;
Emile Soète, soldat, 15e R. A.;
Gaston Timal, soldat, 320e R. I.;
Georges Vandermeeren, soldat, 30e R. I.

La date des funérailles communes, organisées par le « Souvenir Français », sera fixée jeudi.

CEREMONIE PARTICULIERE

Samedi 13, à 9 h. 45, en l'église Saint-Martin auront lieu les funérailles de M. Fernand Lecomte, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre tombé au champ d'honneur, le 21 avril 1917, à Craonne, à l'âge de 27 ans. Réunion à l'église.

Ce brave était le fils de M. et Mme Lecomte-Vauban, demeurant 44, rue d'Inkermann, à Roubaix.

Les funérailles des morts glorieux

LA CEREMONIE ORGANISÉE PAR LE « SOUVENIR FRANÇAIS »

Mercredi, à 14 h. 30, en l'église Notre-Dame, ont eu lieu les funérailles solennelles organisées par le « Souvenir Français », de dix soldats roubaisiens tombés au champ d'honneur, et de quatre victimes civiles de la guerre, dont les corps, récemment exhumés des cimetières du front, avaient été ramenés lundi dans la terre natale :

Nicolas Nachtergaele, lieutenant 201 d'inf., Légion d'honneur, croix de guerre ;
François Allard, sergent 162e d'inf., croix de guerre ;
Charles Van Ryckeghem, soldat 164e d'inf., croix de guerre ;
Pierre Rammaert, soldat 53e d'art., méd. milit., croix de guerre ;
Charles Tibeau, sergent 3e génie, méd. milit., croix de guerre ;
Oscar Delcourt, soldat 110e d'inf., méd. milit., croix de guerre ;
Jean Villette, soldat 3e génie, méd. militaire, croix de guerre ;
Jules Drubbele, soldat 17e chasseurs à pied, **Albert Billouez**, soldat 151e d'inf., cr. de guerre; **Paul Voet**, soldat 1er zouaves, croix de guerre ; méd. milit., croix de guerre ;
Marcel Gonieau, Jules Crombecq, Louis Lemahieu, Alexandre Murth, victimes civiles.

La levée des corps fut faite, comme de coutume, au dépositoire de la rue Isabeau de Roubaix, par M. le chanoine Bataille, doyen de l'église Notre-Dame, entouré des membres du clergé paroissial.

En tête du cortège on remarquait les drapeaux de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, de l'Union des Mutilés et Réformés de guerre et des Combattants Belges, suivis des délégations des sociétés patriotiques et militaires de la ville, de MM. Desruelles, vice-président du « Souvenir Français »; Rœul, vice-président des Combattants Belges, le capitaine Verschaven, le lieutenant Knoff, du Cercle Militaire.

Précédant la dépouille mortelle du lieutenant Nicolas Nachtergaele, le lieutenant Lierman portait, épinglées sur un coussin, la croix de chevalier de la Légion et la croix de guerre de ce brave officier.

Les sapeurs-pompiers, sous les ordres du capitaine Craye, rendaient les honneurs.

Après la cérémonie religieuse, au cours de laquelle M. le chanoine Bataille prononça une touchante allocution, le cortège se dirigea vers le cimetière spécial, où eut lieu l'inhumation.

DISCOURS DE M. LE LIEUTENANT KNOFF

Au nom du « Souvenir Français », le lieutenant Knoff s'incline sur les tombes des héros qui viennent reposer dans leur ville natale.

« Ils sont morts, dit-il, pour la cause sacrée, les uns, en combattant face à l'ennemi ; les autres, jeunes gens à peine, l'un même encore enfant, victimes des atrocités de l'envahisseur.

» Ils nous ont montré le chemin du devoir qu'ils ont toujours suivi. Du plus humble au plus grand, ils n'avaient qu'un idéal : le salut de la Patrie. Après avoir fait généreusement abnégation d'eux-mêmes, après avoir lutté et souffert, ils sont tombés dans l'accomplissement de leur devoir. »

Et il termine ainsi :

« Héros à la fois humbles et sublimes, victimes obscures et glorieuses, vous êtes morts pour que la France vive. Dormez de votre dernier sommeil, dans ce sol que votre sacrifice a fait rester vôtre.

» Nous ne vous oublierons jamais.

» Camarades, adieu ! »

DISCOURS DE M. RŒUL

Pour rendre un hommage de gratitude aux braves qui sont tombés sur le sol belge, M. Rœul, vice-président des Combattants belges, prend ensuite la parole.

Il rappelle les heures terribles où la France et la Belgique luttaient côte à côte, pour la défense de ce petit coin des Flandres, à Ypres, à Dixmude, à Boesinghe, à Nieuport.

« Vous souffriez, dit-il, poilus immortels, les mêmes souffrances que vos frères les Belges. Toujours prêts au sacrifice, vous nous aidiez à délivrer vos familles et les nôtres du joug des envahisseurs.

» Chers amis, permettez-moi de vous dire notre reconnaissance et notre admiration. »

LES CEREMONIES PARTICULIÈRES

— Mercredi, à 10 heures 30, ont eu lieu, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, les funérailles de M. Gabriel Bruffaerts, séminariste, sous-lieutenant au 233e R. I., chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la croix de guerre avec palmes, mort pour la France le 3 août 1917, à Bossinghe (Belgique), dans sa 21e année.

— Les funérailles de M. Camille Aernaut, soldat au 33e R. I., décoré de la croix de guerre, mort des suites de ses blessures à l'hôpital de Rousbrugge (Belgique), le 31 août 1917, à l'âge de 35 ans, ont eu lieu mercredi, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix.

FUNERAILLES D'UN BRAVE. — Aujourd'hui jeudi 11, à 9 h., en l'église Saint-Jean-Baptiste, auront lieu les funérailles de M. Denis Deschamps, lieutenant au 412e R. I., chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre avec palmes et étoiles, membre du Tir régional et du Patronage St-Augustin, tombé au champ d'honneur à Vierzy (Aisne), le 21 juillet 1918, à l'âge de 27 ans. Réunion au dépositoire, rue Isabeau-de-Roubaix, à 8 h. 30.

Les parents de ce brave habitent rue Larochefoucauld, 13.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

(Compte-rendu sommaire de la réunion du 5 mai)

ETATS-UNIS. — PROJET DE TARIF DOUANIER ET RECLAMATIONS FRANÇAISES AU SUJET DES MESURES PRESCRITES POUR SON APPLICATION.

La Chambre renvoie à l'examen de son bureau, le projet de tarif douanier élaboré par les Etats-Unis, pour ce qui concerne les produits de l'industrie; elle soumet également à l'étude la question que soulèvent les réclamations françaises au sujet des mesures prévues pour l'application de ce tarif.

RECOUVREMENT DE L'IMPOT DIRECT ET EN PARTICULIER DE L'IMPOT SUR LES SALAIRES.

Par une délibération du 24 février 1922, la Chambre de commerce de Roubaix a protesté contre l'emploi, pour le recouvrement des contributions directes d'oppositions au paiement des salaires, pratiquées entre les mains des employeurs et émis le vœu que soit suspendue l'application des dispositions de l'art. 2 de la loi du 12 novembre 1808.

Le ministre des Finances répond qu'il n'a jamais été question de faire des patrons des collecteurs d'impôts, mais que l'abandon de la loi de 1808 ne saurait, à l'heure actuelle, être envisagée, parce qu'elle ménage les intérêts du contribuable, tout en donnant au Trésor, les moyens d'action qui lui sont indispensables.

REVISION D'ENSEMBLE DES COEFFICIENTS DE MAJORATION APPLIQUES AUX DROITS DE DOUANE.

En prévision de la révision d'ensemble qui doit être faite des coefficients de majoration des droits de douane, en exécution de l'art. 1er du décret du 29 juin 1921, la Chambre de commerce de Roubaix a émis l'avis que les coefficients actuels soient maintenus pour les laines peignées, les fils de laine peignée et cardée, les fils de coton, les tissus de laine, les tissus pour ameublement et les tapis. La Chambre a spécifié, toutefois, qu'à la rigueur, la réduction du coefficient 4 pour les fils de laine peignée, pourrait être envisagée, mais d'une façon très légère; que le coefficient relatif aux tissus d'ameublement de soie et coton pourrait être ramené à 4; que le coefficient des velours de coton pour ameublement pourrait être ramené à 2; que le coefficient relatif aux tapisseries de coton, pourrait être réduit à 4 ou 3; que le coefficient pour les velours de lin, pourrait être baissé aux environs de 5.

Par contre, pour les tissus tout soie, le coefficient devrait plutôt être augmenté.

Pour la bonneterie, une modification des coefficients actuels est demandée.

Pour la teinture, il est proposé de porter de 3 à 6 le coefficient appliqué aux droits sur les produits tinctoriaux visés par le n° 294 du tarif douanier.

Cette protection n'a pas lieu de s'étendre aux matières colorantes qui ne sont pas encore fabriquées en France.

L'HEURE D'ETE ET L'OUVERTURE DES BUREAUX DE DOUANE

Comme suite à une question qui lui a été posée, relativement à l'application de l'heure d'été aux bureaux de douane de campagne, la Chambre de commerce estime que ces bureaux doivent être ouverts aux heures légales, comme le sont les bureaux de tous les autres services publics.

CHARBONS ALLEMANDS DITS DE REPARATION

La Chambre de commerce reçoit communication de la réponse de M. le Ministre des Travaux publics à la délibération qu'elle lui avait soumise, en vue d'obtenir que les charbons de réparation puissent parvenir librement dans la région du Nord, et ce, afin que cette région profite, elle aussi, de leurs prix inférieurs. Cette réponse est négative.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE RIO-DE-JANEIRO

L'attention de la Chambre de commerce est appelée sur l'Exposition universelle et internationale qui est organisée en ce moment au Brésil, à Rio-de-Janeiro.

Les documents relatifs à cette Exposition sont tenus à la disposition des industriels qui peuvent s'y intéresser.

STATISTIQUES DOUANIERES

La Chambre décide de mettre à l'étude la réforme du mode d'établissement des statistiques douanières telle qu'elle a été mise en pratique depuis le 1er janvier 1922; cette réforme n'est pas sans soulever quelques critiques.

TRANSIT A TRAVERS L'ALGERIE DE COTONNADES DESTINÉES A LA ZONE FRANCHE SAHARIENNE.

Un projet de décret a été élaboré en vue d'exempter des droits de douane et d'octroi de mer les toiles de coton pur, unies, écrues ou blanchies, pesant plus de 5 k. aux 100 mètres carrés et les guinées originaires des établissements français de l'Inde, transitant à travers l'Algérie à destination de la zône franche des territoires du Sud de l'Algérie.

La Chambre de Commerce estime que l'exemption projetée serait contraire aux intérêts de la production nationale; elle demande, en conséquence, qu'elle ne soit pas adoptée.

CHEMINS DE FER. — RETABLISSEMENT DES RELATIONS RAPIDES : CALAIS-BALE VIA LILLE, CAMBRAI, LAON.

Répondant à une demande que lui avait fait la Chambre de Commerce de Roubaix, l'Administration du chemin de fer du Nord fait savoir qu'elle compte mettre en marche, à partir du 15 juin prochain, de Laon à Lille et vice-versa, un nouveau train qui partira de Laon à 8 h. 07, et arrivera à Lille à 10 h. 48; en sens inverse, le train 2830 quittera cette dernière gare à 17 h. 30, après avoir relevé la correspondance du train rapide 2279, venant de Calais (Londres) et parviendra à Laon à 20 h. 10.

Ces deux trains seront en correspondance à Laon avec les trains 1280 et 1281 du service Londres-Bâle, viâ Amiens-Boulogne, pendant les périodes de circulation de ceux-ci, c'est-à-dire du 1er juin au 29 septembre, et du 15 décembre au 24 février. Le train 1280, en provenance de Boulogne, quittant Laon vers Bâle à 22 h. 03, et le train 1281 arrivant de Bâle à Laon à 7 h. 52.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

La Chambre des Députés est saisie d'une proposition de loi tendant à la suppression des octrois partout où ils existent.

Consultée à cet égard, la Chambre de Commerce de Roubaix estime que les taxes d'octroi constituant les ressources principales des villes qui les perçoivent; que leur suppression entraînera nécessairement la création de taxes de remplacement qui, malgré le choix judicieux qui pourra en être fait, pèseront lourdement sur les habitants, et que ce n'est pas au moment où les impôts de toutes sortes accablent les contribuables, qu'il faut donner à ceux-ci la vision d'une nouvelle charge fiscale en préparation.

La Chambre est d'avis, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, du moins, d'envisager la suppression des octrois.

Le Pont de la République

Détruit par les Allemands en 1918, et remplacé, depuis l'armistice, par deux passerelles provisoires, le pont de la République va, très prochainement, être reconstruit d'une manière définitive.

Un barquement a été édifié, ces jours derniers, sur les bords du canal, et est destiné à recevoir les outils, les matériaux, bois, ciment, etc., nécessaires aux travaux.

Pour que la circulation, très active en cet endroit, ne souffre pas trop, et même ne soit pas complètement entravée, le nouveau pont sera construit en deux fois. A cet effet, une des passerelles sera détruite, tandis que l'autre subsistera, permettant la communication d'un bord à l'autre, pendant qu'un des côtés du pont sera établi.

Les travaux de terrassement et d'installation des pilotis commenceront dès la semaine prochaine et seront menés très activement. Mais, pareil travail ne s'accomplit pas en quelques jours, et dix longs mois s'écouleront encore avant que le pont puisse être livré à la circulation.

Les familles nombreuses

LA FEDERATION DES UNIONS DE FAMILLES NOMBREUSES DU NORD DE LA FRANCE vient d'adresser aux différents candidats au Conseil général, la lettre ci-dessous :

Parmi les questions les plus graves qui préoccupent actuellement vos concitoyens, figure la question de la dépopulation, et des dangers auxquels ce terrible fléau expose les électeurs dont vous sollicitez les suffrages.

Sans doute, ces dangers ne peuvent échapper à votre attention puisqu'ils éclatent à tous les yeux; mais il nous paraît cependant nécessaire, au nom des quatre cent soixante-seize groupements de chefs de famille que nous représentons, de vous demander quelles mesures vous vous proposez de faire prévaloir pour porter remède à une situation aussi critique :

1° Si la dépopulation qui a fait tomber le chiffre annuel de nos naissances de 1.200.000 à 300.000 n'est pas immédiatement enrayée,

Une nouvelle invasion est imminente, car avant dix ans, l'Allemagne pourra mettre chaque année en ligne plus d'un million de jeunes conscrits, alors que nous ne pourrons pas en recruter 200.000;

2° Si la dépopulation n'est pas immédiatement enrayée, les clients, les acheteurs vont faire défaut à nos industries et à notre commerce.

Une crise économique sans précédent, réduira tous les travailleurs du Nord au chômage. Certains départements du Centre et du Midi, qui constituent notre clientèle, ont déjà perdu 25 0/0 de leur population, et leurs naissances continuent à diminuer d'année en année.

Comment porter remède à une pareille situation?

Le remède à la dépopulation a été indiqué, et depuis longtemps déjà, par des hommes indépendants, étrangers aux partis politiques, ou appartenant à tous les partis de la droite à la gauche; il faudrait que nos législateurs abandonnent les théories individualistes qu'ils ont suivies depuis cent cinquante ans et qu'ils adoptent, s'ils veulent vraiment que la France vive, les doctrines familiales, la philosophie familiale, seules capables de refaire l'unité morale de notre Patrie et d'assurer sa perpétuité.

Cette doctrine familiale se traduirait dans la pratique par le vote familial.

Ce remède n'exigerait ni impôts nouveaux, ni fonctionnaires nouveaux. Dans le Nord, il donnerait satisfaction à l'immense majorité des électeurs de tous les partis parce que nos concitoyens sont des gens de bon sens qui ont compris les inégalités, les injustices du mode de suffrage actuellement en usage, mensongèrement appelé suffrage universel, en réalité suffrage singulièrement restreint puisqu'il prive de leurs droits politiques vingt-huit millions de Français sur trente-neuf, en réalité suffrage tout à fait contraire aux intérêts du Nord puisqu'il favorise les familles restreintes du Midi au détriment des foyers très peuplés du Nord.

Comme n'a cessé de le répéter M. Jules-Louis Breton, ancien ministre de la Prévoyance sociale « le Suffrage familial est indispensable à la manifestation exacte de la volonté générale de la France. »

Nous avons une trop grande confiance Monsieur le Candidat, en votre esprit d'impartialité et de justice pour douter un seul instant de votre opinion à ce sujet. Nous sommes persuadés qu'avec la majorité des hommes de bonne foi, que les partis-pris n'aveuglent pas, vous vous rangerez parmi ceux qui revendiquent plus de justice et d'équité sociale, par le vote familial.

Nous serions heureux d'avoir une déclaration de votre opinion à ce sujet dans l'intérêt de la France et de notre région du Nord qui seraient balayées d'abord par une crise économique sans précédent, ensuite par une nouvelle invasion si le suffrage familial n'apportait pas au plus tôt à notre Patrie le remède dont elle a un impérieux besoin contre la dépopulation.

Assurés de vous voir vous ranger parmi les défenseurs du vote familial, nous vous présentons Monsieur le Candidat, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

LA SITUATION des petits propriétaires ouvriers

Une lettre à M. le Ministre des Finances

Le Syndicat des Propriétaires Roubaisiens nous communique, avec prière d'insérer, la lettre suivante, qu'il adresse à M. le Ministre des Finances, relativement à la situation, digne d'intérêt, des petits propriétaires ouvriers :

Monsieur le Ministre des Finances,

Nous comptons sur votre esprit de justice et votre bon vouloir, pour réparer envers nous une grande injustice de la guerre. Nous sommes, à Roubaix, Tourcoing, Croix et Wattrelos, plusieurs centaines de petits propriétaires ouvriers qui ont économisé toute leur vie pour avoir un peu de bien-être dans leur vieillesse.

En notre qualité de petits propriétaires, nous avons été privés de toute allocation, de tous secours.

Pour ne pas mourir de faim, nous avons dû emprunter toujours et toujours. La guerre finie, il faut que nous payions intérêts et capital, et nous recevons comme loyer, à peine pour vivre. Nous réclamons donc notre part des 70 millions de bénéfices du ravitaillement.

Notre député, M. Lebas, a demandé que cette somme soit employée à la construction de maisons ouvrières; c'est très bien mais ne méritons-nous pas, nous, ouvriers courageux et économes aussi, et qui sommes dénués, qu'on fasse quelque chose pour nous.

Veuillez agréer, etc...

Le Syndicat des Propriétaires Roubaisiens.

Les projets de l'Office public municipal d'Habitations à bon marché

La crise du logement, si importante déjà, avant la guerre, a pris, depuis la cessation des hostilités, une extension inquiétante. Et, malheureusement, Roubaix n'a pas échappé à cette maladie commune aux grands centres industriels.

L'IMPORTANCE DE LA CRISE

En 1911, lors du recensement quinquennal, Roubaix comptait 122.723 habitants; actuellement, elle n'en a plus que 113.276. On serait donc tenté de croire que la crise ne devrait pas avoir atteint notre ville, dont la population a baissé de près de 10.000 habitants. Mais, si le chiffre de la population est diminué, par contre, le nombre des ménages s'est fortement accru : il est passé de 36.996 en 1911, à 37.902 en 1921. D'où une augmentation de 1.000 familles qu'il fallait loger. D'autre part, avant la guerre, 250 maisons s'édifiaient chaque année. Or, depuis 1914, on ne construit plus ; il en résulte un déficit d'environ 2.700 logements.

LES REMÈDES

Comment parer à une telle situation. Tel était l'angoissant problème que la municipalité tâcha de résoudre en créant, en février 1920, l' « Office du Logement ». Mais, cette organisation ne produisit pas les résultats désirés, et le 3 juin 1921, un nouvel organisme voyait le jour : l' « Office public municipal d'habitations à bon marché. »

Celui-ci employa d'abord son activité à tirer le meilleur parti possible des logements vacants; il exigea avec plus de fermeté, de la part des propriétaires, les déclarations prévues par la loi. Il recherche, en outre, les immeubles en vente, les maisons inachevées en 1914, ou demeurées endommagées depuis l'armistice, pour en préparer l'acquisition au moyen d'avances et de subventions à solliciter de l'Etat.

Mais, la grande préoccupation de l'Office, le but pour lequel il a été créé, c'est la construction de logements ouvriers, salubres et bon marché.

LE PROJET DE L'AVENUE LINNÉ

Un terrain d'environ 3 hectares 1/2, situé Avenue Linné et appartenant au Bureau de Bienfaisance, a été choisi pour y édifier les premières habitations. Vaste et bien aéré, cet emplacement convient admirablement au but poursuivi. Le Conseil d'administration de l'Office s'est prononcé en faveur d'un projet mixte, comprenant à la fois des habitations individuelles et des maisons collectives. Les premières, destinées aux familles nombreuses comporteront un petit jardin; les autres recevront les familles de moins de 4 enfants et se composeront d'appartements réunissant plusieurs ménages sous le même toit.

Un concours, auquel sont attribuées des primes, a été ouvert entre les architectes de la ville, pour la présentation d'avant-projets.

Sitôt le concours terminé, les travaux commenceront et l'on espère que pour le printemps prochain, 200 familles roubaisiennes pourront être logées Avenue Linné.

DEUX AUTRES PROJETS

La ville de Roubaix possédait, avant la guerre, près du cimetière, 23 maisons ouvrières, situées rue de la Brasserie, rue Traversière, rue de l'Epidème et rue Marc-Séguin. La jouissance en avait été concédée gratuitement au Bureau de Bienfaisance et mise à la disposition de veuves chargées de famille. Par suite de la guerre, ces maisons ont été fortement endommagées, voir même démolies. La ville fait donation à l'Office d'habitations à bon marché, de son titre de créance sur l'Etat, soit environ 400.000 francs, à recevoir du Tribunal des Dommages de guerre.

D'autre part, les terrains de la ferme de l'Espierre, achetés par les Hospices en 1906, font l'objet d'une option en faveur de la ville de Roubaix. Celle-ci a déjà installé, sur une faible partie de ce terrain, son Parc des Sports. Il reste une partie d'environ 15 hectares, à acquérir. La ville a voté un crédit de 300.000 francs à cet effet. On nous assure que, lorsque le projet de l'Avenue Linné sera en bonne voie de réalisation, l'Office songera à utiliser une certaine partie du terrain, dont il est parlé plus haut, pour y édifier un véritable village, qui pourra abriter près de 2.000 ménages.

EXPOSITION CANINE

L'exposition canine qui aura lieu dimanche prochain au terrain du Racing-Club, rue de Beaumont, obtiendra un succès encore plus considérable que celui de l'an dernier, qui pourtant avait déjà placé cette manifestation parmi les plus importantes qui eurent lieu à ce jour.

La Société Centrale Canine de Paris, qui réglemente le sport canin en France, avait accordé son patronage à cette fête dont elle homologuera les récompenses; d'autre part, les dons offerts par les ministres de l'Agriculture et des Régions Libérées, la Préfecture, la Ville de Roubaix, etc., ont attiré les éleveurs et amateurs qui se sont fait inscrire en grand nombre, et l'on peut dire que rarement une exposition de ce genre aura réuni autant d'étrangers.

Les principaux lauréats de Paris, Bruxelles, Gand, Liège, Amiens, Bordeaux, etc., participant à cette lutte toute courtoise, tous les cynophiles de la région et aussi les profanes, car tous nous aimons ces fidèles amis, voudront venir admirer les plus beaux chiens de France et de Belgique, tout en prouvant leur sympathie à nos mutilés qui recueilleront leur part du bénéfice.

L'AVENANT DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUBAIX-TOURCOING. — L' « Officiel » de ce jour publie un décret aux termes duquel sont approuvés les avenants intervenus les 8 et 15 décembre 1921 entre les municipalités de Roubaix et de Tourcoing et la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing. Ces avenants avaient pour objet de proroger jus